

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 février 2006**  
**18H30**

*Absents excusés : C. DANGREAU – F. GUIGOU (Pouvoir à R. VALENTINO) – A. RICHARD – P. THIEBLEMONT – M. VERRIER*

*Secrétaire de séance : G. NOUGUIER*

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2006**
- **Personnel** : création d'un emploi de gérant du camping-gîte municipal à compter du 13 mars 2006 (Article 3 – Alinea 3) à raison de 138 heures par mois. Adopté à l'unanimité.
- **Révision des tarifs d'occupation du domaine public**
  - Droit de place journalier pour emplacement ambulants (3m X 5 m) = 8,50 €
  - Droit de place journalier avec location local Place du Marché pour emplacement ambulants (3m X 5 m) = 16 €
  - Emplacement pour terrasse ouverte : redevance forfaitaire annuelle = 11 € / m<sup>2</sup>
  - Emplacement pour terrasse fermée : redevance forfaitaire annuelle = 22 € / m<sup>2</sup>
  - Emplacement pour stationnement véhicule réservé : 11 € / m<sup>2</sup>*Adopté à l'unanimité.*
- **Avenant convention avec la Commune de Cabrières d'Avignon pour l'Ecole Intercommunale de Coustellet** : participation aux dépenses de fonctionnement : calcul au prorata des enfants domiciliés sur la Commune de MAUBEC ; participation aux dépenses d'investissement : calcul sur le montant HT des dépenses. *Adopté à l'unanimité.*
- **Frais de mission** : lors des missions extérieures des élus et agents, les frais réels de repas seront pris en charge. *Adopté à l'unanimité.*

*La séance est levée à 20H30*